



UNIS POUR LES FAMILLES

Rapport moral et d'activité de l'Udaf des Pyrénées-Atlantiques

Présenté en AG le samedi 10 Septembre 2022

oooo

Hôtel de Ville de Morlaàs

Union départementale des
associations familiales - 64 Pyrénées-Atlantiques

15 Avenue du Général de Gaulle
64000 PAU
Tél : 05 59 81 57 90
contact@udaf64.unaf.fr

Neuf mois de vie et de renaissance pour l'Udaf 64. Neuf mois de construction pour déclarer notre association en préfecture alors que la radiation de l'ancienne UDAF n'était pas effective, trouver des locaux, les aménager, apprendre à réfléchir et à travailler ensemble, réinvestir les organismes de représentation, amorcer les réflexions sur nos actions futures.

Le Conseil d'Administration, une équipe qui s'est formée, qui a appris à se connaître, à se faire confiance et à bâtir ensemble. Nous nous sommes mis au travail et avons commencé patiemment à répondre aux objectifs et à remplir le rôle de toute UDAF.

Les missions d'une Udaf

Elles sont définies à l'article L. 211-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles, formalisées dans le cadre des statuts de l'association, validés en 2021 lors de notre constitution.

1. Donner son avis aux Pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.
2. Représenter officiellement auprès des pouvoirs publics, l'ensemble des familles, et notamment, désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils et assemblées ou autres organismes institués par l'Etat, la région, le département ou la commune.
3. Exercer devant toutes les juridictions, sans avoir à justifier d'un agrément ou d'une autorisation préalable de l'autorité publique, notamment de l'agrément prévu à l'article L. 421-1 du Code de la Consommation, l'action civile relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles y compris pour les infractions prévues par l'article 227-24 du Code Pénal. »
4. Gérer tout service d'intérêt familial dont les Pouvoirs publics estimeront devoir lui confier la charge.

Il lui appartient en outre de donner à l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) des avis motivés sur toutes les questions dont celle-ci l'aura saisie, ou de lui adresser spontanément toutes suggestions dont l'examen lui paraîtra opportun. D'entreprendre ou de provoquer toutes études et actions utiles à la défense des intérêts généraux, matériels et moraux des familles.

**Union départementale des
associations familiales - 64 Pyrénées-Atlantiques**

15 Avenue du Général de Gaulle
64000 PAU
Tél : 05 59 81 57 90
contact@udaf64.unaf.fr

De ces missions découlent nos orientations :

- **ECOUTER ET TRANSMETTRE** les réalités familiales, l'Udaf est un organisme départemental chargé de recueillir et faire connaître les réalités de vie des familles au quotidien (habitat, éducation, santé, famille, psychologie, droits, handicaps...).
- **REPRESENTER ET DÉFENDRE** toutes les familles. Le législateur lui a confié des missions bien déterminées : Représenter les familles et défendre leurs intérêts moraux et matériels.

Dans un souci de reconnaissance et de prise en compte des nécessités de chacun, l'Udaf s'appuie sur un réseau d'associations familiales et de représentants familiaux.

RÉPONDRE AUX SOLLICITATIONS l'Udaf peut être sollicitée par les familles ou par les pouvoirs publics pour la création et la mise à disposition de services adaptés aux besoins des familles.

L'UDAF existe parce qu'elle est respectueuse et ouverte au pluralisme des choix philosophiques, religieux et de société. Elle agit dans le respect de la laïcité, de la justice, de l'égalité et de la fraternité.

Parce que vous, administrateurs, bénévoles représentants familiaux et mouvements, dans le cadre de vos responsabilités et de vos missions, vous portez des valeurs reconnues et primordiales pour la bonne marche du projet que nous sommes en train d'élaborer ensemble.

C'est dans ce cadre et en nous appuyant sur ces valeurs de pluralisme, d'écoute, de respect, d'éthique, de proximité, de solidarité, de discrétion et de Liberté, que nous avons commencé à élaborer quelques projets et démarré notre activité.

Notre activité depuis le 27 novembre 2021 :

Les instances :

L'UDAF 64 est actuellement composée par 6 mouvements familiaux : la CSF, l'UNAFAM, les Associations de familles rurales les Associations de familles protestantes, les Associations Familles Laïques, les Associations familiales catholiques, et 20 associations appartenant à ces divers mouvements.

La représentation :

L'UDAF 64 a désigné des représentants dans la presque totalité des CCAS du département dans les communes de plus de 1500 habitants et dans un certain nombre de communes de moins de 1500 habitants ainsi que dans les CIAS.

Nous avons renouvelé notre délégation à la CAF et notre Vice-Présidente Séverine BOUZIN a été élue 1ère Vice-Présidente.

Nous avons également renouvelé nos délégations dans les deux CPAM de Bayonne et de Pau.

**Union départementale des
associations familiales - 64 Pyrénées-Atlantiques**

15 Avenue du Général de Gaulle
64000 PAU
Tél : 05 59 81 57 90
contact@udaf64.unaf.fr

Participation aux instances régionales et nationales

Parce que défendre et représenter les familles de notre département c'est aussi pouvoir le faire à tous les niveaux décisionnels, nous avons adhéré à l'URAF (Union Régionale des Associations Familiales) et nous y avons trois représentants au Conseil d'administration.

La présidente a participé les 8 et 9 juillet à l'Assemblée Générale de l'Uraf à Niort, dont le thème principal était une réflexion sur le projet associatif de l'Uraf sur les 4 ans à venir.

Elle a participé, les 25 et 26 mai, à Auxerre à la réunion des Président(e)s et directeurs sur les objectifs à développer dans le cadre de la COG.

Elle a participé, les 25 et 26 juin à Rodez, à l'Assemblée Générale de l'Unaf.

Enfin, à la demande de la Présidente de l'Unaf, Mme Marie-Andrée Blanc, elle a intégré le Comité de Pilotage du plan stratégique de l'Unaf, pour participer plus particulièrement au groupe de travail « Comment renforcer la colonne vertébrale militante familiale ».

Projets et perspectives

Le Conseil d'administration a d'ores et déjà réfléchi à la définition de quelques objectifs et orientations :

- La parentalité autour de la naissance et de la petite enfance.
- Le répit parental.
- Les aidants et leurs difficultés.
- L'importance de l'intergénérationnel.

Concernant la parentalité autour de la petite enfance, nous avons déjà assuré de notre soutien le projet porté par un groupe d'infirmières puéricultrices ; projet « cercle de parents en Nouvelle Aquitaine » qui répond à un appel à projets de l'ARS « petite enfance 2022 Enfance : Egalité et 1000 premiers jours ».

Dans le cadre de la réflexion sur le répit parental nous proposons de soutenir l'organisation d'une halte-garderie pour des enfants de zéro à 12 ans le samedi en nous appuyant sur des structures existantes. Cette garderie serait ouverte à des parents isolés ou parents d'enfants porteurs de handicap ou parents travaillant en horaires décalés de façon à leur permettre de souffler, d'avoir un moment libre, pour eux, tout en sachant leurs enfants bien accueillis.

Un autre gros problème se pose également aux familles en ce qui concerne les aidants ; les difficultés rencontrées, la fatigue peuvent aussi créer des tensions dans des familles déjà éprouvées ; l'UDAF pourrait s'inscrire dans la médiation aidants aidés dans le même esprit que la médiation familiale mais de nature et d'approche différente.

Dans ce contexte, l'UDAF 64 envisage également de s'inscrire dans des activités de type « Lire et faire lire » ou de parrainage de proximité.

Défendre les familles, les représenter, c'est d'abord connaître leurs difficultés et leurs besoins ; pour cela, l'UDAF 64 entend se doter d'un outil : l'observatoire des familles qui va, au plan de l'UNAF se remettre en place de façon renouvelée, de façon à pouvoir être décliné au plan régional et départemental. L'UDAF 64 y participera afin de devenir une source et une alerte permanente auprès des pouvoirs publics.

**Union départementale des
associations familiales - 64 Pyrénées-Atlantiques**

15 Avenue du Général de Gaulle
64000 PAU
Tél : 05 59 81 57 90
contact@udaf64.unaf.fr

Soyons bien conscients que cette UDAF que nous avons voulu reconstruire, elle n'est là que parce que les mouvements familiaux et leurs associations existent. Ce sont elles qui font vivre l'UDAF par le vivier de leurs familles adhérentes, par leur présence et leur activité sur le terrain et en proximité

L'UDAF sera aux côtés de ses associations adhérentes pour servir, représenter et défendre les 189 693 familles de notre département. »

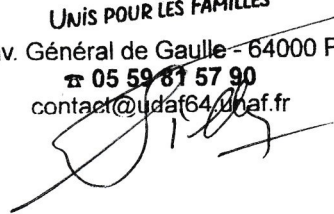
Date et lieu : 10/4/23

La Présidente, Danielle FILLION

Le Secrétaire Général, François BAJ



Udaf
Pyrénées-Atlantiques
UNIS POUR LES FAMILLES
15, av. Général de Gaulle - 64000 PAU
☎ 05 59 81 57 90
contact@udaf64.unaf.fr



The first part of the paper is devoted to the study of the properties of the function $f(x)$ defined by the equation

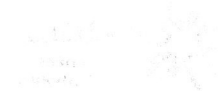
$$f(x) = \int_0^x \frac{1}{1+t^2} dt$$

It is shown that the function $f(x)$ is increasing and concave down on the interval $(-\infty, \infty)$.

It is also shown that

$$\lim_{x \rightarrow \infty} f(x) = \frac{\pi}{2}$$

and that the function $f(x)$ has a horizontal asymptote at $y = \frac{\pi}{2}$.



The function $f(x)$ is also shown to be differentiable on the interval $(-\infty, \infty)$.

$$f'(x) = \frac{1}{1+x^2}$$

and that the function $f(x)$ is concave down on the interval $(-\infty, \infty)$.

The second part of the paper is devoted to the study of the properties of the function $g(x)$ defined by the equation

$$g(x) = \int_0^x \frac{1}{1+t^2} dt$$

It is shown that the function $g(x)$ is increasing and concave down on the interval $(-\infty, \infty)$.